

**« AFRIC INDUSTRIES » S.A.**

**Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)**

**Siège social : Zone Industrielle Moghogha, Allée 3, Lot 107, Tanger – Maroc**

**Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com**

**RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093**

=====

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte  
du 1<sup>er</sup> Juin 2022**

=====

L'an Deux Mil Vingt Deux, et le Premier Juin,  
à Dix Heures,

se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Zone Industrielle Mghogha - Lot 78, Allée 2) les actionnaires de la Société « AFRIC INDUSTRIES », société anonyme au capital de 14.575.000,00 dh dont le siège social est à Tanger, Zone Industrielle Mghogha, Lot 107, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration (annonce du 29.04.2022 sur le journal digital MEDIAS 24).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataires d'actionnaires absents ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau :

- Présidente : - Mme. Malika EL ALAMI
- Scrutateurs : - Aluminium du Maroc S.A., représentée par M. Abdeslam EL ALAMI  
- M. Mohammed KOUTIT
- Secrétaire : - M. Bilal BENCHIMA

Sur demande de Madame la Présidente, le bureau ainsi composé, certifie exacte la feuille de présence de laquelle il résulte que 8 (huit) actionnaires sont présents ou représentés de telle sorte que 149.386 (cent quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-six) actions sur les 291.500 actions composant le capital social sont représentées, soit 51,25%.

Madame la Présidente constate que l'Assemblée réunit ainsi le quorum prévu par les statuts, qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut en conséquence, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

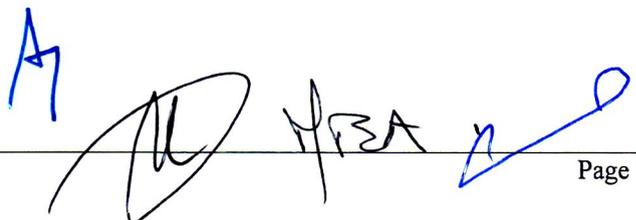
Madame la Présidente met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts actuels,
- Le projet des statuts modifiés,
- Le rapport de gestion,
- L'annexe 1. Tableau comparatif des statuts,
- Les rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes.

Elle rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

**Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 ;



- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 et Approbation desdites conventions ;
- Fixation des Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la proposition de mise en harmonie des statuts de la société avec les nouvelles dispositions de la Loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes et la modification de certains de ses articles ;
- Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions en vigueur en application des Lois n°78-12, n°20-19 et n°19-20, complétant et modifiant la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes ;
- Modification de certains articles des statuts ;
- Modifications corrélatives des statuts de la société ;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Elle donne alors lecture du rapport de gestion et commente les comptes présentés à l'Assemblée.  
Elle passe ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour la présentation de leurs rapports.

Après un échange de vues et lorsque plus personne ne demande la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

#### **I. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire-**

##### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 46.839.072,10 dh HT et un bénéfice net de 5.267.965,39 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2021.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

- POUR = 149.386 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

##### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

- POUR = 149.386 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

▪ réserve légale au 31.12.2021 (supérieure à 10% du capital)	= 1.839.082,75 dh
▪ réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2021	= 3.418.150,00 dh
▪ report à nouveau au 31.12.2021	= 20.448.543,54 dh
▪ bénéfice de l'exercice 2021 (18.07 dh / action)	= 5.267.965,39 dh
▪ distribution en 2022 de dividendes 2021 (22 dh / action)	= 6.413.000,00 dh
▪ report à nouveau après distribution des dividendes 2021	= 19.303.508,93 dh

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

● POUR = 149.386 voix                      ● CONTRE = 0 voix                      ● ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **Quatrième résolution :**

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le jeudi 30 juin 2022, pour un détachement des coupons fixé à la date du mardi 21 juin 2022.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

● POUR = 149.386 voix                      ● CONTRE = 0 voix                      ● ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 330.000,00 dh pour l'exercice 2022. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

● POUR = 149.386 voix                      ● CONTRE = 0 voix                      ● ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

● POUR = 149.386 voix                      ● CONTRE = 0 voix                      ● ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **II. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire-**

### **Septième résolution :**

Après avoir pris connaissance des dispositions des Lois n°78-12, n°20-19 et n°19-20, modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu son rapport, approuve la mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

● POUR = 149.386 voix                      ● CONTRE = 0 voix                      ● ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Huitième résolution :**

Consécutivement de ce qui précède, l'Assemblée Générale déclare approuver dans toutes leurs parties et adopter les nouveaux statuts sociaux tels qu'ils sont présentés à ce jour, conformes en tous points aux règles édictées par les Lois précitées n°78-12, n°20-19 et n°19-20, modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes. .

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

- POUR = 149.386 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier /ou compléter les articles premier, 9, 19, 20, 23, 26, 27, 28, 33, 35, 37, 38, 42, 46, 49, 51, 53 et 54 des statuts.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

- POUR = 149.386 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Dixième résolution :**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requis en pareille matière ou prévues par la loi.

Votes valablement exprimés : 149.386 voix, pour 149.386 actions, représentant 51.25% du capital.

- POUR = 149.386 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau et par tous les Administrateurs.

**LA PRESIDENTE**

**Mme. Malika EL ALAMI**

**LE SECRETAIRE**

**M. Bilal BENCHIMA**

**SCRUTATEURS**

**ALUMINIUM DU MAROC S.A.**

**M. Abdeslam EL ALAMI**

**M. Mohammed KOUTIT**

**ADMINISTRATEURS**

Mme. Malika EL ALAMI

**ALUMINIUM DU MAROC S.A.**

M. Abdeslam EL ALAMI

M. Abdeslam EL ALAMI

M. Tawfiq BOUZOUBAA

M. Mohammed KOUTIT

M. Benoît VAILLANT

Préfecture Tanger Assilah  
Commune Urbaine de Tanger  
Conseil d'Arrondissement Mahoghga  
12ème Annexe Administrative

عملية طنجة أصلية  
الجماعة الحضرية لطنجة  
مجلس مقاطعة موحدة  
المعلقة الإدارية 1999 شهر

اطلع على نسخة توقيع

M. Malika EL ALAMI  
ABDESAM EL ALAMI

المسند الذي وقع ودون جهازي  
نموذج توقيع رقمي  
طنجة في

Fiche N° 4521  
Tanger le

2 JUN 2022



عن رئيس مجلس مناصحه معوض  
يوسف الشاري  
Pour le Président du Conseil  
de l'Arrondissement Mahoghga  
Youssef ECHCHARI

Acte Télé-enregistré le : 03/06/2022  
Registre Entrée : 2022004  
Copie Archivée : 40003  
N° Ordre Recette : 37568/2022  
Montant acquitté : 400 Dh  
N° de quittance : SIT 2022/0505000

ST AUDITEURS CONSULTANTS  
Rue Abdellah Guenoun  
Avenue Yamane N° 57 - Tanger  
Tanger le 05 39 32 00 45